



santé
famille
retraite
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE
PROCEDURE ADAPTEE**

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N°du marché MSA : 1700-11-001

1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES Cedex
tél : 05 46 97 50 50
fax : 05 46 92 56 21

2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

3 - Objet du marché :

- Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension des archives et de réaménagement de locaux adjacents (zones atelier & entrée du personnel)

4 - Caractéristiques principales :

Marché ouvert aux architectes diplômés ou inscrits à l'ordre ou à tout autre organisme équivalent pour les ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne

Seules seront admises les candidatures d'équipe pluridisciplinaires présentant au moins les compétences suivantes : un architecte mandataire de l'équipe, un économiste de la construction, un coordinateur SSI et un O. P. C

- **Lieu d'intervention:** Siège de la MSA : 1, Bd Vladimir - Fief Montlouis à **SAINTES** (17100)

- **Enveloppe prévisionnelle des travaux :** estimée à 100.000 € HT

5 - Durée du marché :

De la date de la notification du marché à la date de livraison des travaux

6 - Forme de marché et type de procédure :

Le marché est constitué sous forme d'un lot unique.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

7 - Co-traitance / Sous-traitance :

La co traitance et la sous-traitance sont acceptées, **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés du titulaire devront alors être produits en sus des documents spécifiques à la co ou sous traitance).

8- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

- 1) Valeur technique de l'offre pour 60%,
- 2) Proposition d'honoraires pour 40%,

selon caractéristiques détaillées au règlement de Consultation

9 - Renseignements administratifs et techniques :

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique, ainsi que le dossier de consultation, sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes
Service P.A.L.E. – Responsable Pierre PAPON
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis
17106 SAINTES CEDEX.
Dossier suivi par Mr Pierre PAPON
Tél : 05.46.97.50.48
Fax : 05.46.92.56.21
courriel : infomp@charentes.msa.fr

10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :

La date limite du dépôt de remise des offres est le **18 février 2011 à 16h 45**.

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES
Service P.A.L.E.
1, Bd Vladimir
Fief Montlouis
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **Extension des archives et des locaux adjacents – procédure adaptée - NE PAS OUVRIR** »

Les candidats non retenus seront informés **au plus tard le 28 février 2011**.

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

11- Présentation des offres de candidature :

Se reporter au Règlement de Consultation.

La fourniture de l'intégralité des documents demandés (mandataire, co ou sous traitants) est un préalable à la recevabilité du dossier de candidature.

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra notamment, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

Soit : des formulaires **DC1 & DC2** (disponibles sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics »),

Soit : de la totalité des documents mentionnés ci après :

- art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

12- Justificatifs à produire par l'attributaire :

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site www.minefe.gouv.fr à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

13- Délais de paiement :

Après acceptation de la facturation, et réalisation par le titulaire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des factures.

14- Date d'envoi de l'avis à la publication :

26 janvier 2011